



REGLEMENT

C.S.O. Ama / Pro

2027

PRÉSIDENT et REFERENT

Nom	Téléphone	Mails
TERRAZZONI Marion	06.10.07.01.46	marion_terrazzoni@yahoo.fr

MEMBRES

COSTANTINO Gilles	06.12.33.40.21	gilles.costantino@inra.fr
CUICCI Saveria	06.11.02.00.13	saveria.cuicci@orange.fr
FRIGARA Marie	06.22.59.12.70	marie.frigara@gmail.com
ULTEI SUSINI Geneviève	06.26.76.12.40	susinigenevieve@gmail.com

SOMMAIRE

- I. REGLEMENT FFE C.S.O.
- II. APPEL A CANDIDATURE 2027
- III. CAHIER DES CHARGES
- IV. EQUIPE D'OFFICIELS
- V. PRÊT DE MATERIEL
- VI. LES FORMATIONS D'OFFICIELS DE COMPETITIONS
- VII. CALENDRIER CONCOURS

I. REGLEMENTS FFE C.S.O.

Les organisateurs s'engagent à respecter :

- Le règlement des dispositions générales des compétitions ;
- Le règlement des dispositions spécifiques C.S.O.

Des éventuelles rectifications peuvent être faites au cours de l'année.

Téléchargeables sur <https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/cso>

II. APPEL A CANDIDATURE 2027

Le CRE Corse adressera l'appel à candidature à toutes les structures équestres régionales et aptas à répondre au cahier des charges.

Les organisateurs candidats devront adresser leur candidature par mail auprès du CRE avant le 15 septembre et devront impérativement déposer leur DUC (pré-programme indiquant les types d'épreuves sur FFE Compet avant le 30 septembre 2026.

Si la DUC n'est pas fait avant cette date-là, le concours ne sera pas labellisé par le CRE.

Les candidatures reçues seront soumises à l'avis de la commission puis à la validation du comité directeur.

- Les candidatures ne répondant pas au cahier des charges seront écartées.
- Les candidatures répondant au cahier des charges :
 - ✓ La priorité sera donnée aux centres équestres ayant organisé une date au calendrier précédents ;
 - ✓ Devront avoir organisé au millésime précédent un concours de même catégorie : structures équestres ayant organisé un concours amateur sur plusieurs jours et contenant les épreuves Amateurs (3,2,1, Elite) et Pro.

La structure équestre percevra les engagements des cavaliers ainsi qu'une dotation du CRE sur présentation de factures à hauteur du montant alloué, à l'issue de la publication des résultats sur FFE Compet, sous réserve que la commission confirme que le cahier des charges a bien été respecté.

III. CAHIER DES CHARGES

Pour organiser un concours, la structure équestre devra :

- Avoir candidaté par écrit auprès du CRE Corse ;
- Ne pas avoir annulé ses concours amateurs au millésime précédent.
- Offrir des carrières de concours et paddocks en état : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux ;
- Le paddock doit avoir une superficie minimum de 1200 m² ;
- Prévoir une décoration florale sur les carrières dont la surface devra permettre l'organisation des épreuves du programme ci-dessous ;
- Mettre à disposition du chef de piste et son équipe d'un parc d'obstacles aux normes de sécurité FFE/FEI comprenant au moins 16 obstacles mobiles (8 oxers et 8 verticaux), avec soubassements.
- Les engagements terrains sont **autorisés**.
- Les boxes ne sont **pas** obligatoires pour les participants.
- Permettre à l'ensemble des chevaux participant de rester sur site.
- Disposer d'un espace délimité et réservé à l'implantation des boxes ;
- Disposer d'un espace de stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches et points d'électricité ;
- Disposer d'un parking délimité réservé aux visiteurs ;
- Un plan de circulation devra être établi pour sécuriser les chevaux et cavaliers, piétons visiteurs, et véhicules des visiteurs ;
- Assurer la restauration et la buvette sur place.
- Disposer d'une tribune fermée et équipée pouvant abriter les membres du jury ;
- Disposer d'une sonorisation en état de marche, suffisamment puissante pour diffuser les informations sur l'ensemble de la structure ;
- Disposer d'un chronomètre électronique et d'un afficheur électronique connecté au jury visible par les concurrents et le public (mis à disposition par le CRE).
- Disposer d'une équipe d'officiels de compétition ayant les compétences nécessaires au bon déroulement du concours
- Prendre en charge les frais des officiels de compétitions (prestation, transport, hébergement, restauration) durant toute la durée de la compétition.
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité et un buffet pour la remise des récompenses lors de la finale ;

- Prendre en charge les dotations des épreuves ;
- Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves ; plaques.
- L'organisateur devra marquer sa sensibilisation et favoriser les initiatives liées au développement durable (tri des déchets et/ou consignes ...) ;
- L'organisateur devra avoir signé la charte des engagements écoresponsables jointe par le CRE.
-

IV. EQUIPE D'OFFICIELS DE COMPETITION

La composition du jury sera à l'appréciation du centre équestre organisateur. La commission CSO préconise un Président de jury neutre, ayant l'expérience des échéances nationales et/ou internationales.

L'organisateur devra disposer d'une équipe d'officiels de compétitions composé au moins de :

- Un Président de jury (niveau minimum National)
- Un assesseur
- Un chronométrateur
- Un chef de piste (niveau minimum National)
- Un commissaire au paddock (niveau minimum National)

L'organisateur pourra compléter cette équipe par des assistants ou assesseurs aux différents postes afin d'aguerrir les officiels désireux d'évoluer dans leur carrière d'officiel. Ces personnes devront être inscrites à la DUC du concours et être présentes durant toute la compétition.

Une équipe de piste devra être mise à disposition du chef de piste. Cette équipe devra être composée de personnes ayant les capacités physiques suffisantes pour déplacer aisément les éléments d'un parc d'obstacles.

V. PRET DE MATERIEL

Le CRE met à disposition des organisateurs le matériel nécessaire au chronométrage automatique. Ce matériel est obligatoire pour l'organisation d'un concours.

Le matériel est à récupérer sur le concours A par l'organisateur du concours B.

Liste du matériel :

- 2 Afficheurs avec housse de transport (mettre 1)
- 1 Trépied afficheur
- 1 PC portables avec la licence « Winjump »
- 6 cellules « cso timing » avec 6 trépieds (jaune)
- 4 Chargeurs prises usb pour cellules
- 1 Ecran de jury
- 6 cellules avec transmetteurs séparés
- 6 trépieds de cellules
- 1 rallonge HDMI

Le matériel doit être ramené propre et rangé dans ses housses de protection. En cas de détérioration (à cause d'un cheval, du tracteur ou autre), une déclaration doit être faite à l'assurance de l'organisateur afin de remplacer le matériel abîmé.

Il incombe à l'organisateur de fournir les consommables aux officiels de compétitions (piles, cartouches d'encre, etc.).

VI. LES FORMATIONS D'OFFICIEL DE COMPETITION

Le CRE Corse organise une formation par statut (Juge/Commissaire au paddock/Chronométreur) tous les ans.

Les formations d'officiels de compétitions sont obligatoires tous les 2 ans afin de maintenir son statut.

<https://www.ffe.com/competition/officiel-de-competition>

VII. CALENDRIER PREVISIONNEL CONCOURS

DATE	ORGANISATEUR
19.20.21 mars 2027	Haras Di Dui Valli
9.10.11 avril 2027	Ecuries Laura Benvel
15.16.17 mai 2027	A Squadra
4.5.6 juin 2027	Jump'in Borgo
17.18.19 septembre 2027	Ecuries Laura Benvel
8.9.10 octobre 2027	Ajaccio Equitation
22.23.24 octobre 2027	Jump'in Borgo

Championnat Régional à définir